

CFR COMMISSION AUTONOMIE 13 MAI 2019

Cette réunion a porté pour l'essentiel à la discussion du rapport issu de la concertation « Grand âge et autonomie »

Tout d'abord la commission regrette que les travaux et les recommandations/propositions ne porte que sur le grand âge et avalise ainsi la barrière d'âge que la structure ministérielle rend d'ailleurs quasi inévitable à l'heure actuel. La contribution du Conseil de la CNSA à la concertation insiste fortement sur la suppression de cette barrière.

Le conseil de la CNSA propose la fusion de la Conférence des financeurs et des CDCA, ce qui est repris plus discrètement dans le rapport général. Certains membres de la commission se demandent ce que cela apporterait.

La commission note le changement de perspective : l'analyse part de la situation des personnes et non plus des structures et des financements.

La commission a particulièrement regardé cinq sujets.

Le financement

L'utilisation de la CRDS après 2024 paraît logique mais comment sont financés les besoins immédiats d'ici 2024

L'utilisation des marges créées (?) par la sous indexation des retraites est inacceptable

Une nouvelle prestation autonomie

Cette nouvelle prestation pour le domicile comprendrait trois volets : aide humaine, aides techniques, répit. Elle se rapprocherait de la Prestation de compensation du handicap. La commission estime que la question de l'évaluation (grille AGGIR) n'est pas traitée et le regrette. La commission demandera un entretien à M. Viquant, directeur général de la cohésion sociale, co-président de l'atelier qui a fait cette proposition.

ARS/départements : inéquité territoriale

On retrouve les critères de choix et la question de l'évaluation de la situation des personnes. La commission note avec intérêt la place prise par la qualité mais elle attend d'avoir des précisions sur les indicateurs retenus

Reste à charge

La commission juge que les propositions ne vont pas assez loin et que la réduction de 300 euros du RAC ne règle en aucune façon la question. La proportionnalité de l'aide au revenu peut être examinée ainsi que l'encadrement des prix des EHPAD qui, bien évidemment, ne plait pas aux professionnels. Enfin rien n'est dit sur les difficultés des couples : que devient celui qui n'est pas hébergé en EHPAD ?

Représentation des usagers : conseil de la vie sociale

La représentation est instable. On pourrait envisager une représentation qui ne serait pas forcément liée à un critère de résidence dans l'établissement